

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :****Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - Aides à la famille : pour une centralisation des aides
financières****1. PREAMBULE**

La Commission thématique de la politique familiale s'est réunie le 10 janvier 2019 à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Sous la présidence de Monsieur le Député Felix Stürner, elle était composée de Mesdames les Députées Claire Attinger Doepper, Céline Baux, Isabelle Freymond (en remplacement de Delphine Probst), Sabine Glauser Krug, Anne-Lise Rime et Myriam Romano-Malagrifa ainsi que de Messieurs les Députés Sergei Aschwanden, Jean-Rémy Chevalley, Fabien Deillon (en remplacement de Werner Riesen), Jean-Claude Glardon, Nicolas Glauser (en remplacement de Maurice Treboux) et Pierre-François Mottier. Messieurs les Députés Axel Marion et Pierre Volet étaient absents.

Ont participé à cette séance Monsieur Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ; Madame Caroline Knupfer, Secrétaire générale adjointe du DSAS et Responsable de la section Politique sociale ; Madame Anouk Friedmann Wanshe, Cheffe de la Direction des aides et assurances sociales (DIRAAS) ; Monsieur Fabrice Ghelfi, Chef de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

2. POSITION DE LA POSTULANTE

En introduction, la postulante rappelle que son objet demande à ce que le Conseil d'Etat étudie l'opportunité de réunir sous un même toit l'ensemble des prestations énumérées dans le texte du présent postulat, à savoir les PC Familles, l'allocation individuelle au logement (AIL), l'allocation de maternité ou encore l'allocation en faveur des familles s'occupant d'un mineur handicapé à domicile (AMINH). Actuellement, ces aides sont versées par une multitude de services et de directions. Par conséquent, il apparaît cohérent d'évaluer la possibilité de regrouper et de revisiter cette offre, voire d'inventer un nouveau régime destiné aux familles englobant l'ensemble des prestations précitées, ainsi que de faciliter l'accès à l'ensemble des prestations à l'attention de la population.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseiller d'Etat observe que la démarche proposée par la postulante va exactement dans le même sens que celui souhaité par le gouvernement. A titre d'exemple, il rappelle que l'administration a déjà rationalisé le système en supprimant le Fonds cantonal pour la famille, lors du budget 2018, étant donné que ce dispositif recevait moins de demandes depuis l'introduction d'autres prestations telles que les PC Familles. Il n'en reste pas moins que la problématique soulevée par la postulante garde toute sa légitimité, bien que pour la mener à terme il convienne de modifier certains textes légaux, entre autres la *Loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont* (LPCFam). Un regroupement amènerait une meilleure compréhension et conduirait à une augmentation du nombre de bénéficiaires de PC Familles, le nombre de personnes à aider ne changeant évidemment pas. Dans le détail, il est encore à relever que les normes de l'AIL, dans certaines communes, sont un peu plus hautes que dans d'autres : une cantonalisation de ce dispositif amènerait peut-être l'administration à redéfinir ces barèmes.

4. DISCUSSION GENERALE

Une commissaire estime que ce postulat est intéressant, car il demande une plus grande efficacité du système et ne consiste pas en une nouvelle demande. Il serait par ailleurs intéressant d'obtenir un rapport du Conseil d'Etat précisant, entre autres, les différences de barèmes de l'AIL.

Un deuxième commissaire de préciser que le présent postulat lui semble plus clair que le précédent (cf. **18_POS_073**). Le regroupement des différents dispositifs permettrait ainsi à la population d'obtenir des informations concrètes et rapides.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Moudon, le 28 avril 2019.

*Le rapporteur :
(Signé) Felix Stürner*